



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'INSTITUT
agro Montpellier

QUESTIONS/ REPOUSES INGENIEUR APPRENTISSAGE


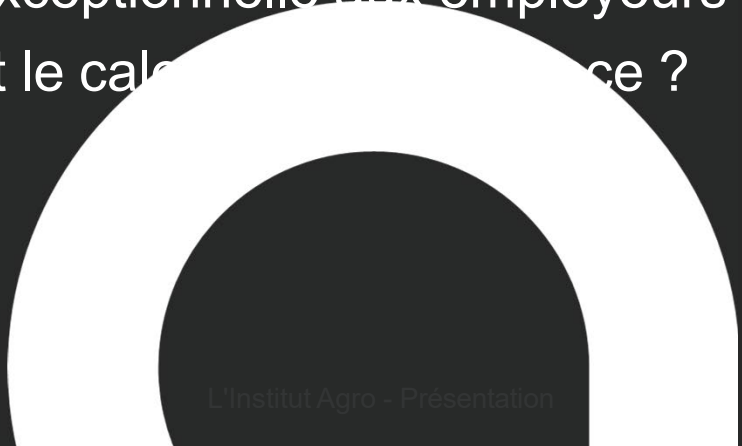

Pôle Apprentissage

14/03/2024

L'Institut Agro - Présentation

1

SOMMAIRE

- 
1. Qui sont les personnes ressources?
 2. Quelles démarches effectuer pour la recherche d'une structure?
 3. Peut on avoir accès à une liste d'entreprise partenaires de l'école ?
 4. Quels types de structures contacter?
 5. Quelles missions effectuer ? Comment sont elles validées ?
 6. Quel est mon statut?
 7. L'aide exceptionnelle aux employeurs est elle maintenue ?
 8. Quel est le calendrier de mise en œuvre ?
- 
- 

Qui sont les personnes ressources ?

Montpellier SupAgro – Service alternance et formation continue – Pôle apprentissage

Thierry Goettel Assistant gestion pédagogique et administrative thierry.goettel@supagro.fr

Amandine Bergia Chargée de mission relations entreprises et ingénierie de formation amandine.bergia@supagro.fr

Linda Biascamano Responsable du pôle formation continue diplômante vincent.guerpillon@supagro.fr

Fabien Prévot – Chef du Safco - fabien.prevot@supagro.fr

Centre de formation d'apprenti – CFA ENSUP LR

Maeva GISDAL – Chargée de développement de l'apprentissage maeva.gisdal@umontpellier.fr

Préparation recherche d'entreprise, organisation & suivi alternance, calendriers, suivi des présences, liens SEVE / équipe pédagogique / CFA

Renseignements sur le contrat, calcul salaire, coût apprentissage et aides pour les entreprises (simulation financière), élaboration du contrat

Quelles démarches effectuer pour la recherche d'une structure ?

- Bien définir son projet professionnel, Mettre à jour son CV
- Participer aux ateliers de stratégies et techniques de recherche d'entreprise organisés par le CFA, sous la forme de webinaires (<https://ensuplr.fr/>)
- Faire une veille active sur les sites de recherche d'emploi, les sites des entreprises
- Mobiliser son réseau professionnel
- Se tenir informé des pistes fournies par l'école (mailing, journée alternance...)
- Bien se renseigner sur la structure avant de candidater
- Bien analyser le profil de poste recherché, identifier les compétences qui sont en adéquation avec votre profil
- Soigner la lettre de motivation, la personnaliser, identifier la bonne personne à qui l'adresser, ne pas hésiter à relancer par mail ou par téléphone
- Bien se préparer à l'entretien de recrutement (identique à un entretien d'embauche)
- Préparer des questions, préparer un argumentaire sur le contenu de la formation, le rythme d'alternance (pour le coût, fournir à l'entreprise les coordonnées de Maeva Gisdal du CFA)

Peut on avoir un accès à une liste d'entreprises partenaires de l'école ?

Un réseau de professionnels en appui

- les Alumnis <https://supagro-alumni.hivebrite.com/>
- le service partenariat et la Fondation
- les Chaires
- les équipes pédagogiques de l'école
- le Pôle Apprentissage
- une plate forme Carrer Center avec de nombreuses offres d'emploi...

Quels types de structures ? Quel secteur géographique ?

- Tout type de structures (privées, publiques) peut recruter en contrat d'apprentissage
- Toute la France ; rythme d'alternance sur périodes de plusieurs semaines voire plusieurs mois, facilitant la mobilité des apprentis entre l'école et l'entreprise (même éloignée)
- L'entreprise doit toutefois avoir son **siège social en France** pour pouvoir recruter en contrat d'apprentissage

Quelles missions effectuer ?

Comment sont elles validées ?

- Des missions correspondants au niveau visé permettant de mettre en œuvre les compétences visées par le diplôme , évolutions des missions sur les 3 années d'apprentissage avec comme finalité la rédaction du mémoire en 3^e année
- Les missions proposées par l'entreprise sont validées sur la plateforme **STUDEA** par le responsable pédagogique de la formation ce qui déclenche l'élaboration du contrat d'apprentissage
- Les missions sont effectuées lors des périodes en entreprise qui figurent sur le calendrier d'alternance.

Quel est mon statut ?

- Lorsque je signe mon contrat, je deviens apprenti·e.
Sur le plan pédagogique je suis également inscrit·e à Montpellier SupAgro au diplôme de Ingénieur·e Agronome
- En tant qu'apprenti·e je n'ai pas à régler les droits d'inscription (principe de gratuité)
- Si je suis sans contrat à la rentrée, je bénéficie de 3 mois pour trouver une structure d'accueil (durant ce laps de temps je suis sous le statut « stagiaire de la formation professionnelle » afin d'être couvert·e).
Ce statut m'exonère des droits relatifs à la CVEC. En signant un contrat, je passe sous le statut d'apprenti·e (relève de la formation initiale), je devrai alors payer la CVEC.
- Plus d'infos : <https://ensuplr.fr/le-cfa-ensuplr-en-video/>

L'aide exceptionnelle aux entreprises est- maintenue ?

- OUI.
- Extrait de <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556>
- « À partir de **2023**, une nouvelle aide est instaurée. Son montant est égal à 6 000 €. On vous explique comment en bénéficier. À noter que si vous avez bénéficié de l'aide de 2023, elle se poursuit mais n'est **pas cumulable**. »

Quel est le calendrier d'alternance ?

- Un calendrier prévisionnel vous sera transmis pour la 1^{er} année
- A la fin du premier semestre de la 1^{er} année , vous vous poserez la question du choix de la dominante et parcours de 2^e année (tout en gardant à l'esprit l'option envisagée) Après concertation avec votre tuteur·trice et maître d'apprentissage , ayant fait votre choix, vous vous rapprocherez des responsables pédagogiques pour adapter au mieux vos choix d'UE en accord avec les missions de l'entreprise
- Ce sont des calendriers prévisionnels.
Le découpage des périodes se fait par couleur Ecole (bleu) / Entr (jaune)
Les périodes de rattrapages (vert) sont inscrites, si pas de rattrapage l'apprenti·e bascule automatiquement en entreprise
- En cas de modification du calendrier d'alternance prévisionnel, la nouvelle version vous sera transmise ainsi qu'à l'entreprise.

Jusqu'à quand ai-je pour trouver une entreprise ?

- L'idéal est de trouver une structure avant la rentrée, toutefois vous bénéficiez d'un délai de 3 mois pour trouver une entreprise (à compter de la date de rentrée en formation).

Que se passe t'il si rupture de contrat avec l'entreprise ?

- Vous aurez 6 mois pour retrouver une structure (si pas de structure vous devrez quitter la formation)
- Vous aurez le statut Stagiaire Formation Professionnelle
- Attention : pas de rémunération durant ce temps, l'apprenti·e ne peut être boursier·ère ni percevoir d'indemnités de France Travail ou le RSA.

Doit on effectuer une mobilité internationale?

- Les écoles sont fortement incitées par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) à rendre obligatoire des séjours à l'étranger en entreprise d'au moins **trois mois**.
- La mobilité s'effectue lors des périodes en entreprise, sous forme de mission. Elle peut aussi être réalisée sous forme de mobilité académique (pour partie lors de périodes école, pour partie lors de périodes en entreprise).
- L'organisation de la mobilité à l'international peut s'avérer contraignante pour certaines entreprises (structures associatives, TPE/PME notamment). S'il n'est pas possible d'effectuer une mobilité à hauteur de 3 mois le Conseil des enseignants de Montpellier SupAgro du 26 octobre 2017 a précisé que cette durée -obligatoire pour les étudiants- peut faire l'objet de dérogation ou d'aménagements pour les apprenti·e·s (consulter le pôle apprentissage pour plus de précisions).
- La mobilité peut également être fractionnée. Pour plus d'infos, consultez vincent.guerpillon@supagro.fr

Pour avancer ...

Bien rédiger son CV

- <https://www.cademploi.fr/editorial/conseils/conseils-candidature/cv.html>
- <https://www.regionsjob.com/conseils/conseils-cv-parfait.html>
- <https://www.modeles-de-cv.com/10-conseils-en-or-pour-realiser-un-bon-cv/>

Bien rédiger sa Lettre de Motivation

- <https://www.cademploi.fr/editorial/conseils/conseils-candidature/lettre-de-motivation.html>
- <https://www.leparisien.fr/etudiant/jobs-stages/lettre-de-motivation-TG73ZBNYYVIBTF6OJU7VYRGISM.php>

Pour avancer ...

Apprentissage

- <https://www.lapprenti.com/>
- <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>
- <https://www.apprentissageenregion.fr/>

Pistes pour trouver un contrat d'apprentissage

- <https://www.pole-emploi.fr/actualites/le-dossier/alternance/quelques-pistes-pour-trouver-un.html>
- <https://www.contratdapprentissage.fr/>
- <https://www.orientation-pour-tous.fr/actualites/>
- <https://www.apprentissageenregion.fr/trouver-un-contrat-en-apprentissage/>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**L'INSTITUT
agro Montpellier**

CONTACTS

Côté entreprise / Maîtres Apprentissage
Amandine Bergia

Côté apprenti·e·s / Tuteur·trice·s
Vincent Guerpillon